

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 06 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absente :

Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6

Sont également présents :

Georges Pichet, directeur général
Lucille Angers, chef de division
Robert Belliveau, Trésorier
Maxime Marquis, assistant-trésorier

Ouverture de la séance

L'assistante-greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-12-390)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 19 h 39.

* La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Présentation du budget pour l'exercice financier 2021

L'assistant-trésorier présente les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021.

(2020-12-391)

Adoption du budget de la ville pour l'exercice financier 2021

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le budget de la ville pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à 58 875 213 \$; lesquelles incluent les quotes-parts de la ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal qui totalisent 24 600 943 \$.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-12-392)

Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la ville pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-12-393)

Publication du budget et du programme triennal d'immobilisation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de sa distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, le budget et le programme triennal d'immobilisation adoptés soient publiés sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20 h 32.

Pierre Brodeur
Maire

Lucille Angers
Chef de division